

La Commission s'attelle

à promouvoir des véhicules plus sûrs

Un réseau routier plus sûr en Europe passe nécessairement par des véhicules plus sûrs sur ses routes. En effet, des véhicules bien entretenus, conformes à toutes les exigences de sécurité, sont beaucoup moins susceptibles d'être impliqués dans des accidents.



©iStockphoto

L'Union européenne impose des normes strictes aux véhicules qui empruntent ses routes et considère depuis longtemps les contrôles périodiques des véhicules comme un élément clé du respect de ces normes. Légiférant depuis la fin des années 1970 sur la réception des véhicules, l'Union a révisé en profondeur sa législation en 1996.

Ces dernières années, cette législation a subi de nouvelles modifications et la Commission européenne a élaboré une proposition visant un nouvel arsenal législatif sur le contrôle technique, qui devrait être soumise au Parlement européen et au Conseil dans un futur proche.

En outre, la Commission a fait de l'amélioration de la sécurité des véhicules d'aujourd'hui et de demain un objectif phare des orientations de sa politique de sécurité routière pour 2011-2020. Dans ce cadre, une action essentielle repose sur les propositions d'harmonisation progressive et de renforcement

des essais périodiques et des contrôles techniques routiers. Le train de mesures à venir s'inscrit dès lors dans le droit fil des orientations générales de la Commission.

Le livre blanc de la Commission sur les transports, qui présente sa feuille de route pour un espace unique européen du transport, reconnaît également l'importance des contrôles techniques. Parmi ses principales initiatives, le livre blanc cite notamment des contrôles améliorés, adaptés aux nouvelles technologies.

Le contrôle technique est aujourd'hui plus important que jamais, au regard du rôle croissant que jouent les nouvelles technologies dans le fonctionnement des véhicules. La place préminente que lui accorde la Commission dans sa politique de sécurité routière est donc des plus opportunes.

Pour plus d'informations, visitez

http://ec.europa.eu/transport/road_safety/index_fr.htm

Préserver les véhicules en parfait état de marche

Les contrôles techniques comportent de nombreux avantages, le plus évident étant que, en garantissant le bon entretien et fonctionnement des véhicules tout au long de leur durée de vie, ils augmentent la sécurité et contribuent à réduire les accidents.

Leur impact positif ne s'arrête pas là. Les vérifications menées lors des contrôles permettent de s'assurer que les émissions des véhicules, potentiellement nuisibles pour l'environnement, sont minimisées. Le contrôle périodique des véhicules sur la base de normes de sécurité harmonisées contribue également à maintenir une concurrence saine au sein du secteur du transport.

Avec le temps et l'usage, tous les véhicules se dégradent. De plus, de nombreux propriétaires ne veillent pas à leur bon entretien. Par conséquent, un nombre considérable de véhicules défectueux reste sur les routes.

Au vu de l'impact négatif potentiel des véhicules défectueux sur la sécurité et l'environnement, mais aussi sur la concurrence, la situation est préoccupante. De plus, le niveau de défaillance des véhicules en Europe reste élevé et montre peu de signes d'amélioration, malgré l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux systèmes de fabrication.

Deux types d'évaluations

Cette situation souligne l'importance des contrôles périodiques des véhicules. Dans l'Union, il existe deux types d'évaluations qui, bien que distinctes, se complètent et contribuent à élever les niveaux de sécurité.

Le premier type est la vérification périodique, qui impose aux propriétaires de présenter leur véhicule dans un centre de contrôle spécialisé. Selon la loi européenne, tous les véhicules et remorques immatriculés dans l'Union doivent se soumettre à une inspection à intervalles réguliers. Celle-ci permet de



vérifier que les véhicules sont en bon état de circulation et satisfont aux mêmes normes de sécurité que lors de leur première immatriculation.

Le deuxième type d'évaluation est le contrôle routier au bord des routes. L'Union européenne autorise les autorités de transport de l'ensemble de l'Union à mener ou à superviser l'inspection des véhicules utilitaires sur les voies publiques, que le véhicule soit immatriculé ou non au sein de l'Union.

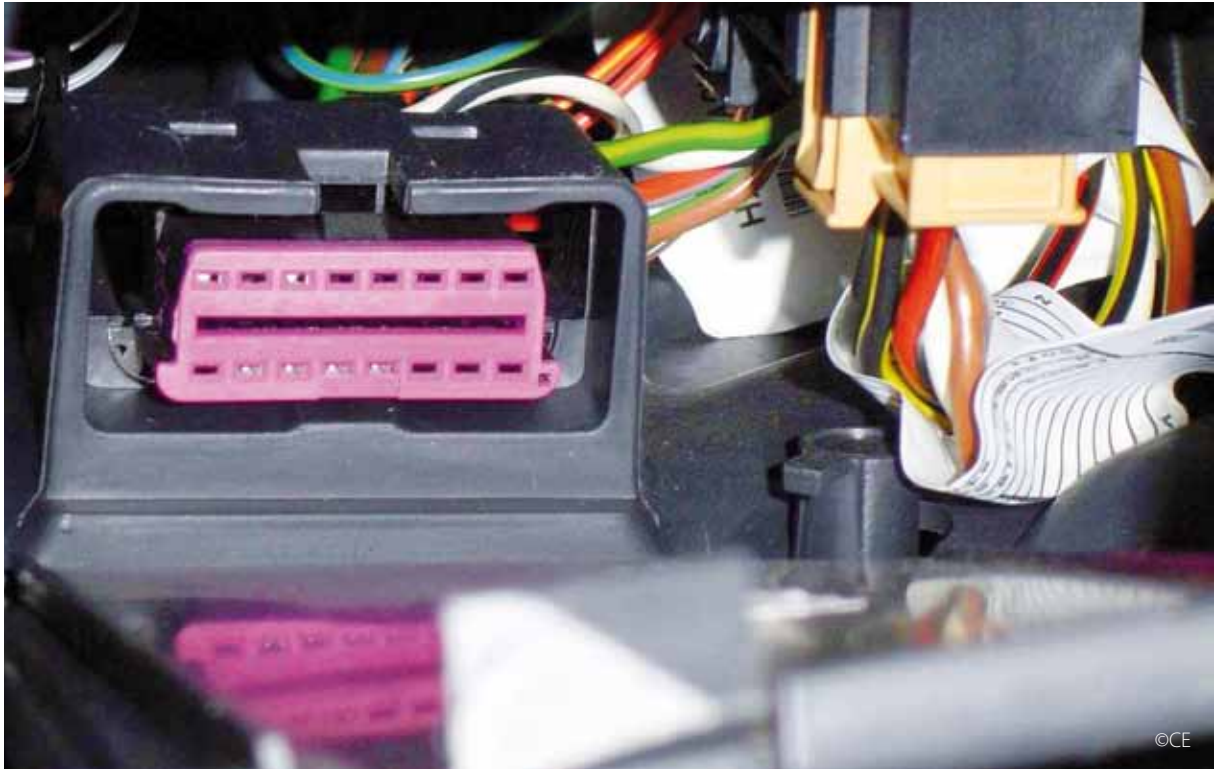
Les contrôles routiers sont réalisés de manière inopinée et sont de nature technique. Ils peuvent couvrir des aspects aussi divers que les freins, les émissions et l'état général du véhicule. Les conducteurs peuvent également être amenés à produire leur dernier certificat d'inspection ou la preuve que le véhicule a passé avec succès les contrôles techniques obligatoires.

Pris ensemble, ces deux types d'évaluations contribueront à intensifier les progrès enregistrés ces dix dernières années dans le domaine de la sécurité routière au sein de l'Union européenne. À terme, ils contribueront également à relever les enjeux sécuritaires que ne manqueront pas de soulever les futurs développements de la technologie automobile.



Aider la législation à suivre le rythme de la technologie

Le développement technologique continu des véhicules met les législateurs au défi. Les futures initiatives législatives de l'Union européenne relatives aux contrôles techniques devront tenir compte de ces nouveaux développements ainsi que de la situation dans chaque État membre, des points de vue des acteurs concernés et de la faisabilité des changements introduits dans les procédures d'essai.



L'introduction de technologies de pointe ne rend pas les contrôles moins nécessaires. Au contraire, elle nécessite plutôt d'élargir leur portée à l'entretien de ces technologies, tout en maintenant son traditionnel accent sur la préservation des systèmes mécaniques.

Les recherches financées par la Commission européenne démontrent que les taux de défaillance des systèmes électroniques sont comparables à ceux des systèmes mécaniques. Au même titre que les systèmes mécaniques, les taux de défaillance des systèmes électroniques augmentent avec l'âge du véhicule et les kilomètres parcourus.

Heureusement, ce sujet bénéficie d'un soutien sous la forme du projet [AUTOFORE](#), qui a exploré diverses options de vérification et d'application des contrôles techniques, pour ensuite formuler une série de propositions d'orientation des lois européennes en la matière.

La stratégie du changement

L'étude s'est penchée sur les visées d'une telle application et sur le potentiel d'amélioration des mesures actuelles. Dans ce contexte s'est détachée une stratégie d'élévation des normes et d'amélioration de la conformité, ainsi que d'élargissement de la portée des normes afin d'intégrer les nouvelles technologies et les nouveaux types de véhicules.

Une série d'options visant à renforcer l'application ont été identifiées, parmi lesquelles l'amélioration des exigences d'approbation, de la législation et des procédures législatives ainsi que des liens entre les formes de mise en œuvre. D'autres options concernaient le développement d'infrastructures d'inspection des systèmes électroniques, de bases de données en soutien de ces inspections et d'une aide à la recherche et au développement.

Les options ont été analysées et une série de recommandations ont été formulées. Parmi celles-ci, citons en particulier l'extension des exigences de contrôle de l'Union européenne afin d'augmenter la fréquence d'inspection des véhicules légers plus anciens, d'inclure l'examen des systèmes électroniques largement utilisés, tels que les airbags et les systèmes ABS, et d'englober les deux-roues motorisés.

L'étude recommandait également d'initier un projet de suivi chargé d'examiner l'ampleur de la responsabilité des véhicules défectueux dans les accidents et de tester de nouveaux systèmes d'inspection des technologies électroniques. Elle proposait en outre d'avancer sur la voie du développement de méthodes d'amélioration de la conformité et de l'efficacité des inspections ainsi que de formuler des propositions dans le sens d'une meilleure harmonisation des normes européennes de contrôle technique.



Mettre à niveau les procédures d'essai

Si la future législation européenne doit tenir compte des nouveaux développements technologiques, il n'en va pas différemment pour les procédures d'essai. À l'heure où les systèmes régulant les fonctions de sécurité des véhicules motorisés deviennent plus complexes, les procédures utilisées pour vérifier leur bon fonctionnement doivent suivre la cadence.

Les services de contrôle doivent avoir les moyens de soumettre les systèmes électroniques sophistiqués aux contrôles techniques périodiques. Il est essentiel de recourir à une technologie moderne permettant la détection précoce des défaillances afin de prévenir les accidents et, ainsi, contribuer concrètement à l'amélioration de la sécurité routière.

Dans ce contexte, le projet [IDELSY](#) a été lancé dans le but d'explorer la mise en pratique adéquate de nouvelles procédures d'essai, incluant l'utilisation d'outils d'exploration génériques dans le cadre des contrôles techniques périodiques des véhicules particuliers et, plus tard, utilitaires. Les résultats du projet pourraient *in fine* contribuer à la formulation d'une nouvelle législation européenne intégrant de nouvelles méthodes d'essai.

Le projet se structurerait en trois modules, dont le premier concernait la collecte des données de quelque 500 véhicules. Évaluant la pertinence de différents outils d'exploration appliqués à différents types de véhicules, les résultats du premier module ont permis d'établir des spécifications pour une procédure d'essai.

Essais pratiques à l'échelle européenne

La procédure d'essai a ensuite été conçue. À cette fin, un outil logiciel a été développé pour soutenir la communication interactive entre les outils de diagnostic et divers systèmes du véhicule, ouvrant la voie aux essais pratiques des procédures à travers l'Europe. Le projet a été soutenu par un questionnaire clientèle, visant à récolter des informations sur l'expérience des automobilistes avec les systèmes électroniques de leur véhicule.

Les résultats des essais pratiques et les conclusions du questionnaire ont été discutés entre les partenaires du projet, conduisant à la formulation de recommandations adressées

tant aux fabricants d'outils d'exploration qu'aux autorités européennes du transport.

Les recommandations destinées au premier groupe comprenaient la mise à jour rapide des bases de données techniques après la production de nouveaux modèles de véhicules et la formulation de procédures encadrant les contrôles techniques périodiques. Pour le second groupe, une approche par phases a été suggérée pour inclure dans les évolutions législatives les exigences d'utilisation d'outils d'exploration lors des contrôles techniques. L'on espère que ces recommandations aideront les deux groupes à répondre efficacement à l'importance croissante des systèmes électroniques dans le secteur automobile.

Consultation simplifiée des règles de circulation en Europe

Outre ses travaux dans le domaine des contrôles techniques, la Commission entreprend également d'adapter d'autres aspects de la sécurité routière aux nouveaux développements technologiques. À titre d'exemple, un nouveau site web est accessible par smartphone.

Ce site permet de consulter les règles de circulation en vigueur dans tous les États membres de l'Union européenne ainsi qu'en Islande, en Norvège et en Suisse. Il fournit notamment des informations sur les limitations de vitesse sur autoroute, en zone rurale et en agglomération, les taux d'alcoolémie, les règles relatives à l'allumage des feux de jour et aux pneus hiver, ainsi que sur les équipements de sécurité pour les voitures et les cyclistes.

Le site, disponible dans 21 langues officielles de l'Union, peut être consulté à l'adresse http://ec.europa.eu/transport/road_safety/mobile/index.htm.

Toute promotion du site web consacré à la sécurité routière <http://ec.europa.eu/roadsafety> est la bienvenue.

Nous souhaiterions que le plus grand nombre de personnes possible découvre ce site et les informations précieuses qu'il contient concernant la sécurité sur la route.

Merci d'avance de contribuer au maintien de la sécurité sur les routes et à la sensibilisation à la sécurité routière en Europe.

© Union européenne, 2011

Reproduction autorisée,
moyennant mention de la source.

Publié par la direction générale
de la mobilité et des transports

Commission européenne — BE-1049 Bruxelles
http://ec.europa.eu/transport/index_en.htm

Avis juridique: Le contenu du présent bulletin d'information a été élaboré par des responsables de la DG Mobilité et transports et reflète leur point de vue personnel sur les thèmes abordés. Leur avis n'a été ni adopté ni approuvé par la Commission européenne et ne saurait être interprété comme une déclaration de la Commission ou de la DG Mobilité et transports.

